

C. PCT 1606

Le 19 août 2020

Madame,  
Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter votre organisation à se faire représenter en qualité d'observatrice à la treizième session du *Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)* et à la trente et unième session du *Comité de coopération technique du PCT*, qui ont été reprogrammées pour se tenir à Genève, au siège de l'OMPI, du lundi 5 octobre (à 10 heures) au jeudi 8 octobre 2020.

En raison de la pandémie actuelle de Covid-19 et des protocoles médicaux que le Secrétariat a mis en place pour protéger les participants et le personnel, le nombre de délégués autorisés à être physiquement présents aux réunions sera d'un par délégation observatrice. Les autres délégués pourront suivre la transmission en direct des réunions en ligne, selon des modalités communiquées ultérieurement.

Le projet d'ordre du jour révisé des deux sessions (documents PCT/WG/13/1 Prov.2 et PCT/CTC/31/1 Prov.2) et les autres documents de travail peuvent être consultés sur le site Web de l'OMPI aux adresses :

[www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=55850](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=55850) et  
[www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=55849](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=55849).

Le Bureau international de l'OMPI saurait gré à votre organisation de bien vouloir lui communiquer d'ici au 18 septembre 2020 les nom, qualité et adresse électronique de son ou de ses représentants qui participeront aux sessions. Afin de communiquer ces informations, le ou les représentants sont priés de s'enregistrer en ligne à l'adresse :

[https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?organization=WIPO&registration\\_id=386](https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?organization=WIPO&registration_id=386) en utilisant le code suivant : NLA33DF543. Ils pourront indiquer sur le formulaire d'enregistrement s'ils participeront à la réunion en personne ou à distance

Compte tenu des dispositions techniques qui doivent être mises en place pour assurer la participation virtuelle après la clôture des enregistrements en ligne, les délégations sont priées de respecter strictement le délai d'enregistrement. Les participants à distance enregistrés seront contactés avant le début de la session au sujet des modalités techniques d'accès à la réunion via la plateforme de téléconférence.

/...

L'OMPI s'étant engagée à promouvoir l'égalité des sexes, il serait souhaitable que la parité puisse être prise en compte lors de la désignation du ou des représentants.

Toute question concernant cette réunion peut être soumise au Secrétariat, à l'adresse : [pct.wg@wipo.int](mailto:pct.wg@wipo.int).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général :



Francis Gurry